



Bujumbura, le 12 / 08 / 2024

N. réf. : BBN / 832 / 2024

V. réf. :

**Objet : Suspension des certificats de certains produits alcoolisés**

## COMMUNIQUE DE PRESSE N° 002 / BBN / 2024-2025

Après l'inspection des produits alcoolisés dénommés « vins » certifiés par le BBN;  
Après avoir constaté les écarts des résultats d'analyse trouvés lors de la certification de ces produits et ceux trouvés lors de l'activité d'inspection et de la surveillance du marché;

Constatant que certains vins inspectés et analysés montrent des non conformités à la norme applicable (NB EAS 138 : 2019 ou NBEAS 139 : 2018) sur les taux d'alcool, les dépôts solides, les particules en suspension, la présence de l'alcool additionnel, l'utilisation des saveurs du fruit dérivé ou de colorant artificiel ;

Il est porté à la connaissance du public que les certificats de conformité des produits ci-après sont suspendus jusqu'à la constatation du respect des conditions exigées par la norme applicable aux vins (NB EAS 138 : 2019 ou NB EAS 139 : 2018) et leur commercialisation est interdite dès le présent communiqué.

Il s'agit de HANA WINE, TAGATA et ANAVINO.

Les autorités administratives et le Ministère qui a la sécurité dans ses attributions, sont priés d'aider dans le retrait de ces produits sur le marché.

Les notifications individuelles seront remises très prochainement aux entreprises concernées.

**LE DIRECTEUR GENERAL DU BBN**

**Dr. Jérémie NGEZHAYO**



BP 3535 Bujumbura, Burundi.  
e-mail : [info@bbnburundi.org](mailto:info@bbnburundi.org)

Téléphone: (+257) 22 221577/22 221815  
Site Web : [www.bbnburundi.org](http://www.bbnburundi.org)